



Type	Registre canadien de transplantation
Programme	Échange interprovincial de cœurs
Titre de la politique	Admissibilité du receveur

N° de la politique	CTR.10.001
Version (date)	v2.0 (2020-11-25)
Parrain de la politique	Comité consultatif sur les greffes de cœur
Examen par les comités	Réseau canadien de transplantation cardiaque (RCTC) (2016 -10 -21), Comité consultatif national HLA (2017-04-20), Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes (2017-08 -25), Comité consultatif d'experts sur le don et la greffe d'organes (2017-08 -25)
Approbation	Comité consultatif national HLA (2017-04-21), Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes (2017-10-18), Comité consultatif d'experts sur le don et la greffe d'organes (2017-08-25), Réseau canadien de transplantation cardiaque (RCTC) (2017-10-20)
Approbation par les provinces et les territoires	Voir l'annexe A
Entrée en vigueur	2018-02-06

Objet

Le Registre canadien de transplantation (RCT) a pour but de trouver des possibilités de transplantation dans tout le Canada pour les patients en attente d'un cœur présentant une sensibilisation élevée aux antigènes leucocytaires humains (HLA) et dont l'état est considéré comme une urgence médicale (c.-à-d. un statut 4¹). La présente politique énonce les critères d'admissibilité des receveurs potentiels d'une transplantation dans le cadre du programme d'échange interprovincial de cœurs.

¹ Selon les critères du Réseau canadien de transplantation cardiaque (RCTC)



Politique

1. Exigences générales

1.1 Pour pouvoir participer au programme d'échange interprovincial de cœurs du RCT, le receveur potentiel doit répondre aux critères suivants :

1.1.1 Il doit être inscrit sur une liste d'attente en vue d'une transplantation cardiaque ou multiorgane incluant un cœur dans un centre de greffe canadien.

1.1.2 Les tests d'identification des anticorps anti-HLA de classe I et de classe II à l'aide de billes à antigène unique (BAU) doivent avoir été effectués.

1.1.2.1 Les tests d'identification des anticorps anti-HLA de classe I et de classe II à l'aide de billes à antigène unique (BAU) n'ont pas besoin d'avoir été effectués avant l'inscription des patients pédiatriques.

1.1.3 La valeur calculée de ses anticorps réactifs contre les échantillons du panel (PRAc) doit être égale ou supérieure à 80 % OU son état doit être considéré comme une urgence médicale (statut 4¹).

2. Exigences relatives à la citoyenneté et à la résidence

2.1 Outre les exigences de la section 1, *Exigences générales*, le receveur potentiel doit satisfaire à l'un des critères suivants :

2.1.1 être un citoyen canadien ou un résident permanent admissible en vertu d'un programme d'assurance maladie provincial, territorial ou fédéral;

2.1.2 être un citoyen étranger couvert par un programme d'assurance maladie provincial, territorial ou fédéral pendant qu'il réside au Canada (par ex., à titre de travailleur temporaire étranger, de réfugié, de diplomate étranger ou d'étudiant étranger);

2.1.3 être un citoyen étranger qui réside légalement au Canada et qui détient une assurance privée (par ex., un touriste en situation d'urgence, un étudiant étranger ou un diplomate étranger).

2.1.3.1 Ces situations sont gérées à la discrétion du programme local et traitées au cas par cas.

2.2 Les ressortissants étrangers résidant dans un autre pays ne sont pas admissibles au programme d'échange interprovincial de cœurs.

2.2.1 Des représentants du programme de transplantation peuvent soumettre des dossiers exceptionnels au Comité consultatif sur les greffes de cœur et au Comité consultatif des



administrateurs pour le don et la transplantation d'organes, qui les évalueront alors au cas par cas.

3. Participation à des registres étrangers

3.1 Les citoyens canadiens et les résidents permanents qui ont reçu l'autorisation de leur gouvernement provincial ou territorial respectif d'obtenir des services de santé à l'étranger et de participer à un registre étranger de transplantation cardiaque peuvent être simultanément inscrits au programme d'échange interprovincial de cœurs du RCT.

3.1.1 Une telle inscription doit être consignée au dossier du receveur potentiel dans le RCT.

3.1.2 Si le receveur est sélectionné pour obtenir une transplantation dans le cadre d'un programme étranger, son dossier doit être mis à jour immédiatement pour inclure cette information dans le RCT.

4. Révision

La présente politique est révisée à la discrétion du Comité consultatif sur les greffes de cœur, du Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes et du Comité consultatif d'experts sur le don et la greffe d'organes.

Références
<i>Cardiac Transplantation: Eligibility and Listing Criteria in Canada (2012)</i>

Historique de la version		
Version	Date	Commentaires et modifications
v1.0	2018-02-06	Version originale
v2.0	2020-08-14	Par suite d'une discussion au sein du Comité consultatif sur les greffes de cœur le 2020-03-10, on a ajouté le critère relatif aux tests d'identification des antigènes de classe I et de classe II à l'aide de billes à antigène unique (BAU).

Annexe A — Approbation par les provinces et les territoires

Version	Province ou territoire	Responsable clinique			Responsable administratif		
		Nom	Titre	Date	Nom	Titre	Date
v1.0	Colombie-Britannique	D ^r David Landsberg	Directeur médical provincial	2017-11-24	Edward Ferre	Directeur provincial de l'exploitation	2017-11-24
v1.0	Edmonton	D ^r Norman Kneteman	Directeur, Division de la transplantation	2017-11-07	Deanna Paulson	Directrice, Transplantation	2017-10-30
v1.0	Calgary	D ^r Serdar Yilmaz	Directeur médical	2017-12-21	Carol Easton	Directrice principale	2017-12-21
v1.0	Saskatchewan	D ^r Ahmed Shoker	Directeur médical	2017-11-19	Carol Brown	Directrice	2017-11-07
v1.0	Manitoba	D ^r Peter Nickerson	Directeur médical (TM-GLP)	2017-10-25	Kim Werestuik	Directrice, Soins aux patients	2017-10-25
v1.0	Ontario	D ^r Jeff Zaltzman	Médecin-chef, Réseau Trillium pour le don de vie (RTDV)	2017-11-27	Ronnie Gavsie	Présidente et directrice générale, RTDV	2017-11-27
v1.0	Québec	D ^r Prosanto Chaudhury	Directeur médical, Transplantation	2018-02-05	Louis Beaulieu	Directeur général, Transplant Québec	2018-02-06
v1.0	Nouveau-Brunswick	D ^r Robert Adams	Directeur médical, Programme de don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick	2017-11-10	Mary Gatien	Directrice, Programme de don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick	2017-11-10
v1.0	Nouvelle-Écosse	D ^r Miroslaw Rajda	Directeur médical	2017-12-06	Brian Butt	Directeur	2017-12-11
v1.0	Terre-Neuve-et-Labrador	D ^r Sean Connors	Chef clinique, Soins en cardiologie	2017-12-12	Cathy Burke	Directrice régionale, Programme de soins critiques en cardiologie	2017-12-14